

Opposition

Taha Hussein

jaridat al-Siyasa, 1er juillet 1932

Déclaration d'innocence aux lecteurs, au président du Conseil, au parquet et à la magistrature, touchant toute opposition libre, toute querelle amère, tout dialogue et toute dispute sur ce qui a été dit et se dit encore, et toute chicane et contestation sur ce qui a été rapporté et se rapporte encore ; car j'ai réfléchi, et pesé, puis on m'a laissé le choix, et j'ai choisi — et j'ai trouvé que l'obéissance constante au gouvernement en place est plus droite et mieux guidée, et que la soumission et la déférence envers ceux qui tiennent le pouvoir sont plus utiles et plus profitables. Je m'astreindrai donc à l'obéissance et préférerai la soumission, et j'y appellerai quiconque aime pour lui-même la tranquillité et la préfère à la rectitude, et que tous sachent que je suis un ami du gouvernement, un compagnon pour lui, nourrissant à son égard un dévouement sincère et une fidélité solide.

Car nous vivons des jours dont le trait le plus particulier est que les valeurs des choses y ont changé et que les critères du jugement y ont été renversés de fond en comble. Nous savions (car nos pères, nos maîtres et nos ancêtres nous l'avaient appris) que l'homme digne de ce nom est celui qui connaît la dignité de sa personne et son honneur propre, qui ne cède pas aux engouements passagers, dont les convictions politiques ne changent pas à chaque changement de gouvernement, que ne trouble pas une menace de la force s'il se croit dans son droit, et qui ne se rend pas aux séductions lorsque ces séductions lui coûtent ce qu'il n'approuve pas, le contraignent à ce qui ne lui plaît pas, et l'entraînent dans ce dont il aurait honte devant les autres et se sentirait honteux devant sa propre conscience, s'il se retrouvait seul avec lui-même et prêtait l'oreille à cette conscience, en un temps où l'on écoutait encore sa conscience.

Nous savions cela, et nous l'entendons encore de la bouche des hommes de bien, et les maîtres l'enseignent encore aux élèves dans les écoles et les instituts du savoir. Mais notre vie, depuis deux ans, nous a tracé en matière de mœurs une voie nouvelle, et a répandu parmi nous des opinions curieuses et nouvelles sur la dignité personnelle, l'honneur national, le souci qu'un homme doit avoir de la bonne opinion de ses semblables et de ses compatriotes, et la crainte qu'il doit avoir de se sentir honteux devant sa propre conscience lorsqu'il se retrouve seul

avec elle — toutes ces notions n'étant, semble-t-il désormais, que des notions souples et accessoires, qui prennent la forme qu'exigent les circonstances, qui s'étendent quand l'intérêt appelle l'extension, et se rétractent quand l'intérêt appelle la rétraction. La Banque du crédit agricole a vu le jour, des postes d'État ont vu le jour, des affaires privées et secrètes auprès des banques étrangères ont vu le jour, et un certain nombre de membres de partis politiques se sont discrètement détachés de leurs propres partis — tout cela prouve claire et manifeste que cette évolution s'est bien installée dans notre vie morale et intellectuelle, et dans nos relations sociales, publiques comme privées.

Et je ne sais — ni ne crois, je pense, qu'aucun autre lecteur ne sache — pourquoi je résisterais à cette évolution et m'y opposerais. Ne suis-je rien d'autre qu'un homme parmi les hommes, qui doit vivre comme vivent les hommes, se poser quand ils se posent, s'agiter quand ils s'agitent, et pousser plus avant dans cette évolution quand ils y poussent plus avant eux-mêmes ?!

Je suis, aujourd'hui, du nombre des partisans du gouvernement. Et si ceux qui tiennent ses rênes voulaient qu'il démissionne, et que se levât ce ministère national que réclament les Libéraux constitutionnels pour assumer le pouvoir et les charges du gouvernement, je serais du nombre des partisans de ce ministère ; et si le Wafd s'emparait seul du pouvoir, il me trouverait wafdiste déclaré ; et si les Libéraux constitutionnels détenaient seuls le pouvoir, ils me trouveraient, aussi bien qu'ils m'ont jamais connu, défenseur de la liberté et de la constitution.

Et j'espère, en suivant cette voie, parvenir à une vie contente, douce, et exempte de la misère qu'endurent les partisans de l'ancienne doctrine en politique et en morale.

J'espère que ma terre ne sera pas vendue, bien que je ne possède point de terre ; que les banques ne me dicteront rien, bien que les banques n'aient aucune prise sur moi ; que les ministres ne me feront pas la moue, bien que je ne me soucie guère des sourires des ministres. Et j'espère, par-dessus tout cela, que le parquet ne me convoquera pas d'un jour à l'autre pour m'interroger — bien que j'aie déjà goûté à l'interrogatoire du parquet, et que je l'aie aimé, et que j'en aie désiré davantage.

Et pourtant je trouve en moi quelque résistance, et je rêve de m'opposer au gouvernement et de le quereller ; car s'écarter de la coutume et de la tradition héritées n'est pas chose aisée. En témoigne le

ministre des Traditions lui-même, qui assiste au théâtre et fréquente des réunions où ne manque pas la danse, suivant ainsi le progrès de son temps, mais qui abolit l'Institut d'art dramatique et interdit la danse sur la scène même du théâtre, par déférence envers la tradition !

Nous évoluons tous d'un côté et résistons à l'évolution de l'autre. Et peut-être que l'évolution, si l'on demandait aux philosophes sa définition et sa véritable nature, n'est rien d'autre que cette position même que nous prenons tous, avec le ministre des Traditions à notre tête. Nous assistons, à l'Opéra, à l'histoire du Fauteuil n° 47 et à celle de la Marchande de chocolat, et voyons dans ces deux histoires ce qui est permis et ce qui est défendu. Nous encourageons les acteurs avec l'argent de l'État, pour qu'ils poussent plus avant dans leur art et le perfectionnent, pour que les spectateurs se pressent davantage dans leurs salles — puis nous instituons des commissions pour les surveiller, et imaginons toutes sortes de concours entre eux, puis instituons des compétitions entre écrivains et poètes, pour savoir lequel d'entre eux produira la plus belle pièce !

Tout cela en accord avec le progrès — mais à côté de cela nous résistons au théâtre, abolissons son institut, et tenons pour pécheurs, pour transgresseurs des mœurs, de la morale et de la religion, ceux qui l'ont fondé. Et par là nous satisfaisons la tradition !

Je veux donc satisfaire le progrès, en suivre le rythme et m'y enfoncer, et je soutiendrai ce gouvernement avec le plus grand soutien, bien que j'en sois, en vérité, l'adversaire, et je l'appuierai avec la plus grande force, bien que ses méthodes de gouvernement ne me plaisent point. Et je veux, de même, satisfaire la tradition, et je m'accrocherai donc à la dignité, à l'honneur et à la vertu, et résisterai au gouvernement et m'y opposerai chaque fois que je trouverai à blâmer quelque chose dans sa conduite, peu ou beaucoup. Mais je vous assure que je ne satisferai pas la tradition et la vertu aux dépens du gouvernement en place ; je réserve plutôt mon opposition farouche et ma querelle acharnée à un gouvernement wafdiste, ou libéral constitutionnel, ou à un ministère national. Car il y a dans ces gouvernements quelque chose de naïf et de simple, si l'on veut, qui permet à leurs opposants de leur dire tout ce qu'ils veulent sans craindre harcèlement ni embarras. Le gouvernement en place, lui, est trop résolu, trop habile et trop avisé pour laisser courir les langues de ses opposants, ou leurs plumes courir sans compte !

Mais avant d'annoncer cette opinion, je ne me suis pas contenté de réfléchir et de peser par moi-même, j'ai consulté diverses sortes de gens sur l'attitude qu'il convient d'adopter envers notre gouvernement présent. Et tous m'ont donné raison et confirmé dans mon opinion.

J'ai commencé par un groupe de cheikhs, et leur ai demandé si s'opposer au gouvernement présent était licite ou interdit. Ils se divisèrent, et leurs avis différèrent.

Quant aux conservateurs rigides parmi eux — et ils sont, grâce à Dieu, peu nombreux —, ils permirent de s'opposer à ce gouvernement s'il s'écartait de son but, outrepassait le droit, ou exposait l'intérêt public au danger. Certains d'entre eux allèrent plus loin encore, rendant cette opposition obligatoire, invoquant la tradition bien connue : « Point d'obéissance à une créature dans la désobéissance au Créateur. »

Quant aux réformistes parmi les cheikhs — et ils sont, grâce à Dieu, nombreux —, ils interdirent cette opposition de façon absolue et catégorique, disant que Dieu a commandé l'obéissance à ceux qui détiennent l'autorité, et n'a assorti son commandement d'aucune condition, mais l'a laissé tout à fait absolu.

L'obéissance au gouvernement est donc obligatoire, qu'il opprime ou qu'il agisse justement ; lui seul a la récompense de sa justice, et lui seul porte le péché de l'oppression dans laquelle il s'engage. Il est recommandé, disaient-ils, de demander pardon à Dieu pour le gouvernement s'il opprime, ou de prier pour lui et de le louer s'il agit justement. Et il n'y a nul mal, disaient-ils, à dissimuler l'oppression du gouvernement et à la présenter sous l'apparence de la justice, afin que l'opinion des gens sur leurs gouvernants ne s'aggrave pas, que le lien de l'obéissance ne se rompe pas, et que les affaires des musulmans ne tombent pas dans le désordre !

Quant aux modérés parmi les cheikhs, ils permirent l'opposition quand elle conduisait à un bien et écartait un mal, et l'interdirent quand elle exposait son auteur à la colère ou au mécontentement du souverain.

Il est clair et manifeste que je me rangerai du côté de la majorité absolue, et interdirai l'opposition de façon catégorique, et demanderai pardon à Dieu pour le gouvernement s'il se trompe ou opprime — bien que je ne lui connaisse, à ce jour, nulle erreur ni nulle oppression.

Ayant fini avec les cheikhs et appris leurs avis, je me tournai vers les hommes du droit constitutionnel moderne pour les consulter sur l'opposition : quelle en est la règle constitutionnelle ? Cette consultation se révéla difficile. J'évitai les professeurs de droit et les hommes des parquets, car ils sont fonctionnaires ; et j'évitai les hommes du parquet et de la magistrature, car leurs fonctions les élèvent au-dessus de telles questions, et ils attendent d'ailleurs de juger entre les partisans du gouvernement et ses opposants dans les différends qui surgissent entre eux ; et je me tournai vers les avocats, et les trouvai partagés entre les partis — les uns fidèles au gouvernement, les autres ses adversaires —, et aucun d'eux digne de confiance pour un conseil.

Mais j'eus la chance de trouver un ancien parmi les maîtres du droit, un juriste parmi les savants de la constitution, qui s'était retiré de la vie publique et réfugié chez lui, ne trouvant plaisir qu'à la lecture et à l'étude. Lorsque je lui exposai la question de l'opposition, il déposa le livre qu'il tenait, laissa échapper de sa poitrine un long et profond soupir, et porta son regard autour de lui comme s'il voulait en percer les murs de la chambre, pour voir si quelque oreille indiscrete, partisan ou opposant, se tenait derrière ; puis il dit, d'une voix calme et pleine de conviction : je tiens que le gouvernement en place a le cœur large, la patience étendue, et une grande longanimité ; car l'opposition légitime est celle qui se fait au parlement, ou parmi les membres des partis qui exercent le pouvoir. Ceux-là seuls représentent la nation et parlent en son nom, car ils sont la nation de laquelle procèdent le gouvernement et l'opposition. Quant aux partis qui ont boycotté les élections ou y ont échoué, ils ne font aucunement partie de la nation ; ils se trouvent à sa marge jusqu'à ce que le pouvoir leur soit accordé, et rien ne leur est exigé sinon le silence et la soumission, ni plus ni moins. Je dis : et si les élections étaient truquées ? Il dit : voilà le langage des philosophes et des critiques ! Les juristes, eux, ne connaissent que le fait, et tant que ces élections ont produit un parlement, et que ce parlement a formé un ministère, et que parlement et ministère ont résisté aux vicissitudes du temps, alors ils sont la nation, et tout le reste est à la marge ! Je dis : et si ce « reste » était la nation tout entière ? Il dit : peu importe. La nation tout entière est à la marge ; la nation tout entière doit observer le silence, la soumission et l'obéissance, jusqu'à ce que le pouvoir lui soit accordé...

Et il est bien clair que je sortis de chez ce vénérable juriste convaincu par son opinion, persuadé que je me trouve à la marge avec tous les autres opposants, qu'il m'incombe donc de me taire ou de

soutenir le gouvernement, et qu'il m'incombe, par-dessus cela, de convaincre le Wafd, les Libéraux constitutionnels et les indépendants que nous sommes tous à la marge ; qu'il nous faut donc nous joindre au président du Conseil, ou bien garder le silence, jusqu'à ce que Dieu décrète une chose qui devait l'être ; et je dois au président du Conseil de consacrer à cette persuasion tout l'effort dont je dispose ; j'écirai et je ferai des discours, si l'on me permet l'éloquence ; je visiterai les chefs de partis et ceux qui ne le sont pas, et j'espère réussir à lui épargner la peine de promulguer de nouvelles lois d'exception.

Et maintenant, que reprochent les opposants au gouvernement ?! Ils lui reprochent deux choses essentielles. La première : qu'il n'a pas résolu la grande crise économique. Et je ne sais comment on peut demander au gouvernement de résoudre la crise, quand la crise est la source même de sa force et de sa vie ?! La crise n'a-t-elle pas mis tout le monde entièrement entre les mains du gouvernement, les uns sollicitant sa faveur, les autres redoutant son mécontentement ?! Ils sont ruinés et lui est riche ; quiconque parmi eux veut se préserver de la ruine se joint à lui, et se trouve sauvé, ou voit du moins s'ouvrir devant lui quelque espoir de salut. Ceux qui exigent donc du gouvernement qu'il résolve la crise exigent de lui qu'il dépose les armes — ou plutôt, exigent qu'il se suicide ! Et nul gouvernement sage et prudent ne se jetterait lui-même dans la perte ; que la crise demeure donc, pour que le gouvernement demeure.

La seconde : qu'il n'a pas résolu la question égyptienne. Et l'affaire de la question égyptienne est exactement semblable à celle de la crise économique. Supposons que notre gouvernement négocie avec les Anglais : soit il échoue dans la négociation, et alors il doit démissionner, comme ont démissionné les ministères précédents lorsqu'ils échouèrent dans les négociations ; soit il réussit, et alors nous obtiendrons notre indépendance, la neutralité anglaise deviendra une neutralité véritable, le champ sera laissé libre entre la nation et le ministère — et combien profond, alors, serait l'abîme dans lequel on craindrait de voir le ministère s'engouffrer !

Ceux qui exigent donc du gouvernement qu'il résolve la question égyptienne, comme ceux qui exigent qu'il résolve la crise économique, ne veulent en réalité que son suicide, ou qu'il dépose les armes.

Croyez-moi, Excellence le président du Conseil : les opposants trament contre vous, pour vous chasser — gardez-vous donc bien d'apaiser la crise, ou de réaliser l'indépendance, et laissez-moi faire avec

les opposants ; car j'espère réussir soit à les retenir loin de vous, soit à les pousser vers vous.